Sermon de Mgr Lefebvre – Sitientes Diaconat – Ordres mineurs

Publié le 26 mars 1977
Mgr Marcel Lefebvre
17 minutes

Mes bien chers amis,
Mes bien chers frères,

Après les décisions qui ont été prises par ceux qui dirigent l'Église aujourd'hui, on pourrait se demander, s'il est vraiment opportun de conférer encore ces ordinations de Portier, de Lecteur, d'Exorciste et d'Acolyte, à ceux qui se présentent pour les recevoir.
En effet, un décret a paru qui supprimait ces ordinations ainsi que le Sous-Diaconat et qui remplaçait ce que représente ces ordinations par ce que l'on a appelé des ministères. Ministères d'ailleurs qui se limitent à deux : le Lecteur et l'Acolyte, mais qui peuvent éventuellement être multipliés par les évêques s'ils le jugent utile.
Il me semble que cette transformation, qui d'ailleurs correspond à toute la réforme liturgique, n'a pas d'autre but que de pratiquer un œcuménisme qui nous éloigne singulièrement de la vérité de l'Église catholique.
Car ce ne sont pas seulement ces ordres mineurs qui sont frappés, en quelque sorte, par ces décrets qui régissent cette nouvelle liturgie, c'est aussi le sous-diaconat – comme je vous l'ai dit – mais c'est toute la liturgie et particulièrement le Saint Sacrifice de la messe, qui, dans ce but œcuménique, nous rapproche des protestants.
Ce but est d'ailleurs affirmé, il n'est pas caché par les auteurs de ces réformes. Et cela, à tel point, que l'on constate dans la réalité que de nombreuses cérémonies, dites catholiques, sont devenues, ni plus ni moins, des cérémonies protestantes. Et que, bien plus, c'est même l'esprit protestant qui peu à peu pénètre dans la mentalité des prêtres et même des évêques, des fidèles à plus forte raison.
Comment penser que ces réformes, cet œcuménisme aberrant, contraire à un véritable œcuménisme qui n'est pas autre chose que celui de faire tout ce qui est en notre pouvoir, avec la grâce de Dieu, pour convertir les protestants ; voilà le véritable œcuménisme. Mais les protestants eux-mêmes le reconnaissent : Ce n'est pas nous qui allons vers les catholiques, mais ce sont les catholiques qui viennent vers nous. Ce sont les catholiques qui deviennent protestants. Ils le reconnaissent eux-mêmes. Et ceux qui se sont convertis du protestantisme au catholicisme, se demandent pourquoi ils se sont convertis, puisqu'ils vont bientôt retrouver ce qu'ils ont voulu quitter, pour devenir catholiques
Devant cette constatation, devant ces faits qu'il nous est impossible de nier, malgré le désir que nous avons d'être entièrement soumis à la Sainte Église catholique, nous sommes obligé de constater que ce qui se fait, ce qui se réalise actuellement dans l'Église, n'est pas catholique, nous éloigne du catholicisme. Parce que le catholicisme c'est toute une tradition. Et cette tradition elle a été codifiée ; elle a été dogmatisée ; elle a été définie par les conciles, par les papes, par les docteurs de l'Église, par tous ceux qui font partie de l'Église enseignante. Et c'est pourquoi, ce matin, comme d'ailleurs pour les autres ordinations, nous conférerons ces ordinations dans l'esprit du concile de Trente. Car le saint Concile de Trente a pris la peine d'examiner, avec le Saint Sacrifice de la messe, tous les sacrements et d'une manière profonde, d'une manière détaillée.
Et c'est le concile de Trente lui-même qui affirme que le sacrement de l'Ordre est composé d'ordres majeurs et d'ordres mineurs. Et il énumère les quatre ordres mineurs. Et il prend la peine ensuite,

de dire : « Celui qui dirait que le sacrement de l'ordre n'est pas composé des ordres majeurs et des ordres mineurs, qu'il soit, anathème ».
Comment comprendre ces choses ? Est-ce que les Pères du concile de Trente ont voulu rendre définitive une tradition de l'Église sans réflexion ? Est-ce qu'ils ont porté un anathème contre ceux qui prétendraient que le sacrement de l'ordre n'est pas composé d'ordres majeurs et d'ordres mineurs, si cela ne leur avait pas semblé nécessaire, opportun, à cause précisément des erreurs protestantes ?
Alors comment ne pas penser qu'il y a maintenant une négation de ce que le concile de Trente a voulu faire ? Il est difficile de ne pas le penser. Or, le concile de Trente n'inventait pas. Le concile de Trente ne faisait que continuer et confirmer une longue tradition de l'Église.
C'est déjà au IIIème siècle, en l'an 251, que saint Corneille, pape, énumère les différents ordres : les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes et les lecteurs et portiers. Il les énumère et il donne le nombre de ceux qui participent à ces ordinations, qui sont ordonnés dans son diocèse, dans le diocèse de Rome.
On peut penser légitimement que ce n'est pas saint Corneille, pape, qui a été le premier à faire ces ordinations et à distinguer ces ordres mineurs des ordres majeurs, déjà en l'an 251. On peut penser que peut-être au moins quelques décades, si ce n'est un siècle avant, ces ordres mineurs existaient, pour qu'ils existent déjà en grand nombre dans le diocèse de Rome et ainsi on en arrive presque à l'époque des apôtres. Est-ce que l'on ne pourrait pas penser que même les apôtres, avant la fin de leur vie, ont déjà légué cette première tradition dans une certaine mesure, à leurs successeurs. C'est d'ailleurs ce que dit le concile de Trente.
Ab initia ecclesiæ. Le sacrement de l'ordre a été composé d'ordres majeurs et d'ordres mineurs. Qu'est-ce que cela veut dire ? « Au commencement de l'Église » ? Mais l'Église a commencé avec les apôtres. Alors désormais, réduire à néant une tradition aussi sainte de l'Église, qui a duré pendant près de 2 000 ans, pour nous rapprocher des protestants, pour précisément faire ce que le concile de Trente a voulu condamner ! Comment pouvons-nous admettre une chose comme celle-là ! Nous sommes obligé de constater que dans tous ces phénomènes, qui sont nombreux d'ailleurs – il n'y a pas que celui-là – nous devrions parler de la Sainte Bible œcuménique, qui est devenue une Bible qui n'est plus celle du Saint-Esprit. Ce n'est pas possible que la Bible soit censurée, pour en faire une qui soit adaptée aux protestants et aux catholiques. Ce n'est pas le Saint-Esprit qui peut inspirer cette chose-là, et non seulement la Bible, mais les catéchismes.
Est-ce que les catéchismes nouveaux peuvent être inspirés du Saint-Esprit ? Ce n'est pas possible ! Catéchismes qui ne sont plus conformes au Catéchisme du concile de Trente, ni au catéchisme de saint Pie X, ni au catéchisme du cardinal Gasparri. Ce sont des constatations. Ce n'est pas nous qui cherchons ces choses-là. Nous en sommes traumatisé, douloureusement peiné, parce que nous sentons qu'avec cela c'est la foi qui s'en va. C'est l'apostasie générale qui est en train de se répandre dans l'Église, l'apostasie généralisée. Et cela, nécessairement, c'est inévitable ; c'est logique. Dans la mesure où l'on abandonne la foi catholique pour en arriver à la croyance protestante, ce n'est plus le catholicisme. Ce n'est plus la vraie religion ; ce n'est plus ce que Notre Seigneur nous a enseigné et ce n'est plus porteur de grâces ; ce n'est plus porteur de la vie divine.
Et c'est pourquoi nous voyons cette stérilité se répandre partout, la vie de la grâce ne passe plus. Dans la plupart de ces cas du moins, la vie de la grâce ne passe plus. Parce que l'on ne croit plus à la grâce ; on ne croit plus à la vie surnaturelle ; on ne croit plus à la participation à la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ.
On ne croit plus que notre foi est une foi surnaturelle qui nous fait entrer dans un monde infiniment supérieur à celui de la nature, par la volonté de Dieu, par la grâce de Dieu, par la charité de Dieu. On ne croit plus à ces choses-là.
Or, nous, nous voulons y croire ! Nous voulons continuer la foi qu'ont professée nos ancêtres ; qu'ont professée tous les papes pendant 2 000 ans ; qu'ont professée tous les conciles. Nous ne pouvons pas nous soumettre à cette détérioration de la foi, à cette détérioration de tout ce qui fait l'Église et de tout ce qui fait la richesse et la vie de l'Église.
Et c'est pourquoi, malgré notre douleur, malgré même les peines qui peuvent s'en suivre pour nous,

nous continuons à vous donner les ordinations telles que les papes et telles que l'Église les ont définies et telles que le concile de Trente en particulier, les a définies pour toujours. Puisque des anathèmes ont été portés contre ceux qui diraient le contraire, c'est que dans l'intention du concile de Trente, ce qu'il affirmait était porté pour toujours.

Aussi nous sommes persuadé, mes chers amis, que les ordinations que nous allons vous donner, comme la théologie l'enseigne et non point en nous basant sur les opinions théologiques qui sont quelque peu diverses au sujet de la sacramentalité des ordres mineurs, cette question est encore discutée et disputée. L'Église n'a pas fait une définition définitive à ce sujet. Par conséquent, nous les donnons dans l'esprit de l'Église. Si l'Église un jour, définit ces choses-là, eh bien, elle les définira.

Nous le faisons donc dans l'esprit dans lequel l'Église veut que ces ordres mineurs soient donnés. Et même si ne sont que des sacramentaux, vous recevrez quand même une grâce. Et, par la prière, par l'intermédiaire de l'Église, par votre propre intercession, par vos propres dispositions vous recevrez une grâce. Peut-être pas *ex opera operato*, comme disent les théologiens, mais *ex operæ operantis* et par conséquent selon les dispositions dans lesquelles vous vous trouvez. Et aussi, suivant la puissance d'intercession que nous pouvons avoir auprès de Notre Seigneur par l'intermédiaire de la très Sainte Vierge Marie, par l'intermédiaire de tous les saints, de tous ceux qui sont venus prier avec vous ici pour cette ordination.

Par conséquent, les Portiers auront une grâce particulière pour veiller aux choses du temple de Dieu, de la maison de Dieu et non pas de la maison du peuple de Dieu, comme l'on dit aujourd'hui, de la Maison de Dieu. *Hæc domus est domum Domini* : Cette maison c'est la maison du Seigneur, c'est la Maison de Dieu. Il l'habite ; c'est pour Lui que nous l'avons édifiée.

Et par conséquent, la charge de Portier est très grande. Et si justement, ces ordres mineurs – dits mineurs – peuvent paraître mineurs dans leur réalisation et leur conception – disons dans leur objet – eh bien ils ne sont pas mineurs par rapport à Dieu. Ce n'est pas possible. Ils sont mineurs, par rapport aux ordres majeurs, parce que les ordres majeurs donnent un pouvoir sur le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ bien sûr. Ils sont par conséquent beaucoup plus saints, beaucoup plus importants, beaucoup plus divins.

Mais ce sont des ordres majeurs, en ce sens qu'ils donnent des pouvoirs et un devoir de vigilance qui concernent Dieu Lui-même, Notre Seigneur Jésus-Christ qui est Dieu.

Le Portier a la garde des choses de la chapelle et – dit le Rituel – il doit veiller à ce que n'entrent pas les infidèles. Pourquoi cela ? Parce que si l'on n'a pas la foi catholique, on ne peut pas participer aux saints Mystères de l'Église catholique. Et celui qui n'a pas la foi catholique, ne peut pas participer à la Sainte Communion, ne peut pas s'approcher des choses saintes, parce qu'il n'y croit pas. Parce qu'il n'a pas la foi catholique. C'est un sacrilège que de faire approcher les infidèles du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, de nos saints Mystères.

Le Lecteur, lui, devra étudier les Saintes Écritures, méditer les Saintes Écritures. Pourquoi ? Parce qu'autrefois il était de coutume dans l'Église, ou lorsque le prêtre prêchait, ou lorsque l'évêque à plus forte raison s'adressait au peuple fidèle, on lisait des passages de la Sainte Écriture ; on lisait des passages des Pères. Et le prêtre demandait au Lecteur de lire tel ou tel passage des Écritures. Et ensuite l'évêque ou le prêtre, commentait ces passages de l'Écriture, ces passages des Pères. Voilà ce que faisait le Lecteur.

Mais si ces choses ne se font plus aujourd'hui, elles pourraient se refaire, mais si elles ne se font plus d'une manière habituelle aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que le Lecteur doit se pénétrer de ces lectures qu'il faisait autrefois et qu'il doit faire maintenant, sur la Sainte Écriture : se pénétrer des exemples de Notre Seigneur, pour les reproduire dans son attitude.

L'Exorciste a donc le pouvoir de chasser les démons. C'est une preuve que l'Église croit en ces démons et qu'elle croit qu'ils existent toujours et qu'ils ont une influence considérable dans le monde et qu'ils travaillent à la destruction du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ ; qu'ils s'opposent au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ ; qu'ils s'opposent surtout au Saint Sacrifice de la messe. Car, rien ne détruit le règne de Satan, comme le Saint Sacrifice de la messe. Parce que Notre Seigneur a régné sur le bois de la Croix. Et c'est par le Saint Sacrifice de la messe que le

démon est chassé, que le démon est vaincu ; que le monde et le péché sont vaincus.
C'est pourquoi le démon se réjouit certainement de la diminution des Sacrifices de la messe. Il se réjouit de l'invalidité des sacrifices de la messe, dans la mesure où ils sont invalides, parce qu'ainsi son règne peut s'étendre davantage. Il est toujours le Prince de ce monde. Notre Seigneur l'a nommé comme cela. Alors, il est nécessaire que les clercs puissent chasser les démons.
Il est vrai que pour user de ce pouvoir du moins dans ces circonstances particulières, lorsqu'il s'agit de possession particulière, l'Église dans sa tradition, demande que ce soit des prêtres et même des prêtres délégués par leur évêque, qui exercent ces exorcismes. Mais il n'en est pas moins vrai que l'Exorciste utilise son pouvoir et que le prêtre utilise les exorcismes constamment. Dans tous les sacrements ou à peu près dans tous les sacrements, il y a des exorcismes. Dans les bénédictions du Rituel, par exemple pour faire de l'eau bénite, on utilise les exorcismes, les exorcismes sont utilisés constamment dans la Sainte Église, dans beaucoup de prières. On pourrait dire que la prière Sancte Michaël Archangele est un exorcisme, Imperet illi Deus : Que Dieu lui demande – au démon – de retourner en enfer. C'est un véritable exorcisme.
Par conséquent, il n'est pas du tout exclu que l'Exorciste puisse utiliser son pouvoir et que lorsqu'il récite ces prières, son pouvoir sur le démon est plus grand que s'il n'avait pas reçu son pouvoir d'exorciste.
Et puis l'Acolyte, lui, représente la lumière, la lumière de Notre Seigneur : Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate, dit le Rituel. « Les fruits de la lumière ce sont la bonté, la justice et la vérité ». C'est-à-dire la bonté, la sainteté et la vérité. Ce n'est pas autre chose que tout ce que représente Notre Seigneur pour nous.
Et d'ailleurs aujourd'hui, dans l'Évangile, Notre Seigneur est appelé la lumière du monde : « Je suis la Lumière du monde » : Ego sum lux mondi, dit Notre Seigneur. Par conséquent les Acolytes doivent ressembler encore davantage à Notre Seigneur : ils portent la lumière : ils doivent être la lumière du monde et ils doivent la montrer en eux ; ils doivent la montrer par leur attitude. Ils doivent donc aimer particulièrement ces vertus qui leur sont recommandées ; qui sont les fruits de la lumière : la bonté. Rappelez-vous cela : la bonté, la miséricorde, la condescendance, la charité, la sainteté. Imiter Notre Seigneur dans sa sainteté et la vérité. La Vérité que Notre Seigneur est Lui-même. Tout cela c'est Dieu Lui-même. Ressembler davantage à Dieu, à Notre Seigneur Jésus-Christ.
Et c'est ce que sont aussi les Diacres. Eux reçoivent certainement un sacrement. Les Diacres aussi, doivent être plus que jamais la Lumière qui illumine le monde. Ils vont désormais pouvoir réciter l'Évangile, proclamer l'Évangile à la face du monde. Commenter même l'Évangile. Il leur est permis de prêcher. Par conséquent, ils seront activement la lumière de ce monde. Et ils le seront d'autant plus, qu'ils s'approchent davantage de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils peuvent toucher le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie. Ils peuvent porter le précieux Sang. Sans doute ils ne sont pas les ministres ordinaires de la Sainte Eucharistie. Parce que – c'est saint Thomas qui le dit – : « Celui qui fait la Sainte Eucharistie est le ministre et le distributeur de l'Eucharistie ». C'est le prêtre qui fait l'Eucharistie ; c'est donc vraiment le prêtre qui est le ministre de l'Eucharistie. Le Diacre ne l'est que dans des circonstances extraordinaires. Mais tout de même le seul fait qu'il puisse porter Notre Seigneur Jésus-Christ le met donc en communion très proche avec Notre Seigneur ; il est donc normal et juste qu'il rayonne la lumière de Notre Seigneur autour de lui par son attitude, par ses vertus, par sa pureté en particulier. Voilà ce que sont les Diacres.
Mes chers amis, que le Bon Dieu fasse descendre ses grâces sur vous qui allez être ordonnés. Nous le demanderons tous ensemble, tous vos prêtres qui vous aiment et qui se dévouent tous les jours pour vous, pour vous éduquer, pour vous former, pour former en vous l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ. Tous ceux qui collaborent à l'œuvre des prêtres ici, religieuses, religieux et tous les fidèles qui vous entourent de leur affection. Tous vos parents, qui pour beaucoup ne sont pas ici, mais qui pensent à votre ordination, certainement qui s'unissent à vous aujourd'hui, tous ensemble et ceux de vos confrères qui ne sont pas ordonnés, tous ensemble nous prions, pour que vous qui allez recevoir ces grâces, vous les receviez en abondance.
Et nous prions tout particulièrement la très Sainte Vierge Marie ; la Mère du Prêtre éternel. Qu'elle

fasse en sorte que les grâces que Notre Seigneur veut qu'elles passent par elle, elle vous les donne en grande abondance.
Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

1. Citation approximative de la 23 session sur le sacrement de l'Ordre, canon 2 : « Si quelqu'un dit qu'en plus du sacerdoce il n'y a pas dans l'Église catholique d'autres ordres majeurs et mineurs, par lesquels, comme par degrés, on s'avance jusqu'au sacerdoce : qu'il soit anathème. » Voir aussi la Bulle *Auctorem fidei*, au n° 55 [↩]